

encore de puissants adversaires. Ils se disent ennemis de toute mesure, de tout règlement, de toute loi qui a pour effet de restreindre la liberté du commerce.

C'est un principe dont à différentes reprises nous nous sommes faits les défenseurs, mais dans le cas des timbres de commerce, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas voir une atteinte portée à la liberté du commerce.

Le mot de liberté est un mot dont on abuse parfois; la liberté n'est pas le droit de tout faire, mais de faire ce qui est bien et non ce qui est mal, ce qui cause du tort à autrui.

Nous n'avons pas à rappeler le mal causé au commerce par les timbres maintenant abolis, il est encore malheureusement trop apparent. La loi a été une loi de réparation, en même temps qu'une loi de prévoyance. Il appartenait au législateur d'empêcher la ruine des commerçants, la désorganisation du commerce de détail par des gens qui, sans rien faire, sans rien donner aux commerçants, vivaient de leur travail, de leurs profits légitimes et les ruinaient.

La loi a remis les choses et les gens à leur place, respect à la loi.

A PROPOS DU COMMERCE DES FÊTES

L'époque des fêtes est une époque bénie du commerce de détail. Tous les marchands, sans exception presque, comptent sur la grande activité des affaires qui revient périodiquement chaque année à la fin du mois de décembre, pour écouler les marchandises qui se vendent avec le plus de profit et pour augmenter leurs ventes.

Partout actuellement les étalages sont faits pour attirer la clientèle et susciter les convoitises des acheteurs. Nul doute que les efforts de chacun seront récompensés: quoique, dans certaines branches du commerce, le succès dépende en grande partie de la température. Et, malheureusement, si nous en devons juger par celle des derniers jours, il est à craindre qu'elle ne soit guère favorable pour tous. Néanmoins, un changement subit peut se produire et doit trouver tout le monde prêt à répondre à la clientèle. Il est toujours bon et souvent avantageux de vivre dans l'espérance.

Dans ces temps derniers les conseils de prudence n'ont pas manqué aux commerçants. La prudence en affaires s'exerce par la limitation des crédits, par le soin apporté à la collection de ces crédits et par l'économie.

À l'époque des fêtes, beaucoup de gens achètent sans compter et achètent à crédit. Il semblerait qu'à ce moment, passe sur tout le monde un souffle de largesse, de prodigalité même, qui n'aurait qu'un bon côté au point

de vue du commerçant, si tout le monde payait ses achats au comptant. Mais il n'en est pas ainsi et beaucoup de gens sont justement incités à acheter au-delà de leurs moyens, grâce à la facilité avec laquelle ils obtiennent du crédit et ne parviennent plus ensuite ou ne parviennent que bien lentement à s'acquitter de leurs dettes.

Pendant que ces crédits figurent toujours à leurs livres, les marchands doivent payer à leurs fournisseurs ce qu'ils ont livré à crédit. Ils ne doivent pas perdre de vue les échéances et par conséquent, leur propre intérêt est de limiter les crédits de manière à ne pas mettre leurs clients dans l'impossibilité de les payer. Tel paiera facilement une petite somme qui ne donnera même pas un à-compte sur un fort montant.

Comme le marchand s'approvisionne assez fortement en vue de l'augmentation des ventes de fin d'année, ses échéances sont également plus fortes après les fêtes; aussi, doit-il prendre des mesures pour faire ses collections en temps voulu pour satisfaire à ses propres échéances, c'est de la prudence et une prudence d'autant plus nécessaire maintenant que les maisons de gros, en général, surveillent plus que jamais les comptes de leurs clients et accordent moins facilement des délais et des marchandises aux retardataires.

Ces deux premières mesures de prudence adoptées et mises en pratique, le marchand aura la satisfaction de constater que son année d'affaires s'est soldée par un profit. C'est le moins qu'il puisse faire de se créer une réserve pour les mauvais jours qui viendront, car ils viendront sûrement. L'économie est la troisième mesure de prudence si souvent prêchée et à laquelle on n'accorde pas toujours l'attention qu'elle mérite. C'est cependant là qu'est tout le secret de la réussite: ne jamais dépenser tout ce qu'on gagne. Ce n'est que par l'économie que se crée la fortune. Chacun la rêve, mais combien peu en prennent le chemin.

ASSOCIATION DES VOYAGEURS DE COMMERCE

L'Association des Voyageurs de Commerce a tenu sa réunion annuelle le 16 décembre au Karn Hall. Plus de deux cents membres de la Société ont assisté à la lecture du 31^e rapport annuel qui a été trouvé satisfaisant.

Le fonds de réserve accuse un montant de \$254,754.32.

Au fonds des hôpitaux, pour les membres malades, une somme de \$405.35 a été payée par les membres, en souscriptions. \$217.00 ont été payés pour soins divers prodigués aux malades. Il reste encore en caisse au fonds des hôpitaux un total de \$935.32.

L'Association a payé pour l'éducation de cinq enfants, durant l'an dernier.

L'Association comprend maintenant 5,185 membres soit une augmentation de 370 membres.

À la partie des affaires nouvelles a eu lieu un vif débat auquel prirent part MM. Egan, Friedman, Roberts, Woods, Robinson et Wilkins. Il s'agissait de la distribution des bulletins de votation.

Pour régler la situation, il fut résolu que l'hon. M. J. D. Rolland, MM. Max. Murdock, T. L. Paton, Jas. Robinson et J. S. N. Dougall formeraient un comité chargé de s'enquérir de la distribution des bulletins de votation et de s'assurer si elle n'a pas été conduite de façon à favoriser tel ou tel des deux candidats à la présidence.

Après quoi, le président sortant de charge, M. J. S. N. Dougall, donna lecture du résultat des élections qui a été le suivant:

Président: M. Fred. L. Cains qui, sur 3244 voix, en a obtenu 2191.

Vice-Président, M. E. D. Marceau; Trésorier, M. R. C. Wilkins; Directeurs nouvellement élus pour le terme 1906-07: MM. Thompson, Cleghorn, Bois, Giles et Arthur Terroux.

M. J. W. Rousseau, E. F. Dugon, J. Paterson, W. E. Hayes et Geo. Brooks, continuent à faire partie du bureau de direction pour le terme 1905-06.

Le nouveau président M. Fred. L. Cains remercia l'assemblée en termes choisis et assura l'Association de son entier dévouement envers elle.

L'assemblée fut ensuite ajournée.

LE BEURRE AU CANADA EN 1813

Nous trouvons dans un journal, "Le Spectateur," publié en 1813, à Montréal, un article sur la manière de faire le beurre. Cet article a paru dans le numéro daté du 1^{er} juillet 1813 (No 6. Vol. I).

Nos lecteurs liront avec l'intérêt de la curiosité tout au moins, ce qu'au commencement du siècle dernier on reprochait au beurre canadien ainsi que les conseils donnés sur la manière de le faire. On remarquera qu'à cette époque la baratte était encore peu connue.

Manière de faire le beurre

La manière de faire le beurre n'est pas communément très parfaite en ce pays. J'ai observé que en général nos habitants le font avec de la crème trop vieille, ce qui donne au beurre un goût d'amertume et le rend sujet à rancir, en même temps qu'on a beaucoup de peine à le faire.

Dans quelques pays de l'Europe où l'Agriculture et l'économie rurale sont portées au plus haut degré de perfec-